

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept

Le vingt-six juin

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni sous le Chapiteau 39.01 à Amancey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juin.

**N° 113/17**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 19 juin 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 3 juillet 2017,

**Objet de la délibération :**

*Compétence eau /  
assainissement : étude sur le  
transfert de la compétence et  
demande de subvention*

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 71
- Absents : 28
  - Dont suppléés : 5
  - Dont représentés : 7
  - Excusés : 6
  - Non excusés : 10
- Votants : 83

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

**Procuration** M. Porteret Jean-Claude à M. Daudey Pierre, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Laithier Didier à M. Prost Jean-Paul, M. Sage Jean-Luc à Mme Faivre Sarah, M. Ducret Sylvain à Mme Bertin Nathalie, M. Bole Joel à M. Marechal Philippe,

**Suppléé(e)s** M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie Claude, M. Teles Patrick par M. David Gilles, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, Mme Morel Nicole par M. Huot-Marchand Bernard, M. Bruchon Pierre par M. Mougin Gérard

**Excusé(e)** Ms. Bardey Philippe, Debray Michel, Nicolet Jean-Paul, Guinchard Jean-Pierre, Simon Gilles & Vergey André

**Absent(e)s** Mmes Breuillot Christine, Faillet Maryse, Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Maugain Romuald, Petetin Yves, Chatelain Claude & Maire du Poset Thierry,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Philippe Marechal, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu le transfert obligatoire aux intercommunalités des compétences EAU et ASSAINISSEMENT à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020,  
Une étude doit être lancée pour préparer ce transfert.

La commission Eau & Assainissement propose que la 1<sup>ère</sup> phase (recueil et synthèse des données des services actuels Eau & Assainissement) soit réalisée en régie et que les 2 phases suivantes (scenarii de gestion des futurs services intercommunaux Eau & Assainissement, mise en œuvre opérationnelle du transfert des compétences) soient confiées à un bureau d'études.

L'estimation du coût global de l'étude est la suivante :

Phase 1 :	92 820 €
Phases 2 & 3 :	300 000€ TTC
Logiciel SIG :	40 000 € TTC

Pour prétendre à l'aide financière de l'Agence de l'Eau et du Département du Doubs à son taux maximum de 80%, le dépôt du dossier de demande de subvention doit se faire avant le 30 juin 2017.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT € TTC</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>TAUX</b>
Phase 1	92 820	Agence de l'eau	306 256	80
Phase 2 et Phase 3	300 000	Département	40 000	
Logiciel	40 000	CCLL	86 564	20
<b>TOTAL</b>	<b>432 820</b>	<b>TOTAL</b>	<b>432 820</b>	<b>100</b>

Invité à se prononcer, le conseil à l'unanimité :

- ◆ Valide le principe de l'étude de transfert, l'estimation de son coût global et le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- ◆ S'engage à réaliser et à financer l'étude de transfert de compétences eau et assainissement dont le montant prévisionnel s'élève à 432 820 € TTC, dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention (CG25),
- ◆ Sollicite le soutien financier de l'Agence de l'eau et du Département,
- ◆ Autorise le Département à percevoir et à reverser à la CCLL, maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'eau,
- ◆ S'engage, le cas échéant, à rembourser au Département la subvention de l'Agence de l'eau en cas de non-respect de ses obligations,
- ◆ Autorise le Président à lancer une consultation pour le choix du bureau d'études et à demander les subventions à l'Agence de l'eau et Département du Doubs.

Fait et délibéré en séance, le 26.06.17  
Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président